



ORGANISATION MONDIALE DE LA SANTE

CONSEIL EXECUTIF
Cent treizième session
Point 7.1 de l'ordre du jour provisoire

EB113/21
27 novembre 2003

Nomination du Directeur régional pour l'Asie du Sud-Est

1. Le mandat du Dr Uton Muchtar Rafei en qualité de Directeur régional pour l'Asie du Sud-Est expire le 29 février 2004.

2. A sa cinquante-sixième session, le Comité régional de l'Asie du Sud-Est, conformément aux dispositions de l'article 52 de la Constitution de l'Organisation mondiale de la Santé et à l'article 49 de son propre Règlement intérieur, a désigné le Dr Samlee Plianbangchang en qualité de Directeur régional pour l'Asie du Sud-Est et a adopté la résolution suivante :¹

Le Comité régional,

Vu l'article 52 de la Constitution ; et

Conformément à l'article 49 de son Règlement intérieur ;

1. DESIGNNE le Dr Samlee Plianbangchang en qualité de Directeur régional pour l'Asie du Sud-Est ; et

2. PRIE le Directeur général de proposer au Conseil exécutif la nomination du Dr Samlee Plianbangchang pour un mandat de cinq ans à compter du 1^{er} mars 2004.

MESURES A PRENDRE PAR LE CONSEIL EXECUTIF

3. Le Conseil exécutif souhaitera peut-être examiner cette résolution conformément aux dispositions de l'article 52 de la Constitution et de l'article 48 du Règlement intérieur du Conseil exécutif.

= = =

¹ Résolution SEA/RC56/R1.